

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE DES
BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE LA COMMUNE DE TANDEL**

Séance du 7 mars 2022

Présents: KAES Ali, bourgmestre
AUST Alain et THIRIFAY Christophe, échevins
WAMPACH Jean Claude, secrétaire communal

Le collège échevinal,

Objet: Plan d'aménagement particulier; section FA de Walsdorf: PAP «hinter den Gärten» à Walsdorf

Le Collège Echevinal,

Vu le dossier du 14 février 2022 reçu le 16 février 2022 élaboré par le bureau d'études RAUSCH & associés sàrl de Heiderscheid concernant un PAP dénommé «hinter den Gärten » à Walsdorf pour le compte de Huberty-Scheidweiler Marie de Walsdorf;

Vu les articles 30 - 33 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, modifiée par la loi du 19 juillet 2005;

Vu la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » modifiant la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;

Considérant que le dossier du 14 février 2022 qui se compose s'une partie écrite et graphique, ainsi que du rapport justificatif avec des annexes est conforme au plan d'aménagement général en vigueur de la commune de Tandel ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, unanimement

Décide de soumettre le présent dossier pour avis à la cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

Le Collège Echevinal,
(Suivent les signatures,)
pour extrait conforme à Bastendorf, le 7 mars 2022

le Bourgmestre



Le Secrétaire

